

Présentation d'Assist' Famille Formation

CATALOGUE DE FORMATIONS

Année 2025-2026



Situé au cœur de Cergy, le centre de formation a été créé en 2010. Il est le premier centre de la ville spécialisé dans la formation aux métiers du service à la personne.

Le secteur du Service A la Personne est en pleine expansion. En effet le nombre de personnes dépendantes augmente du fait du vieillissement de la population.

L'évolution du système de santé conduit à un accroissement du maintien à domicile des personnes âgées.

Le centre de formation est ouvert aux personnes physiques qui veulent s'engager ou améliorer leurs performances et qualifications dans le secteur sanitaire et social. Salariés et bénévoles peuvent également se perfectionner afin d'acquérir de nouvelles compétences.

Ces formations sont qualifiantes par des titres du Ministère de l'Emploi et des diplômes du ministère de l'éducation nationale.

Les formations proposées par le centre sont :

- *Le Titre d'Assistant(e) de vie aux familles en continue et en alternance : Contrat d'apprentissage et Contrat de professionnalisation*
- *Accompagnement à la V.A.E au Titre d'Assistant(e) de vie aux familles*
- *Préparation au CAP gardien d'immeubles*
- *Préparation au CAP petite enfance : en formation continue et en alternance : contrat d'apprentissage et Contrat de professionnalisation*
- *Alphabétisation, Français Langue Etrangère (FLE) et remise à niveau.*
- *Découverte de métiers / Recherche d'emploi secteur Sanitaire et Social*

Le centre a une capacité d'accueil de 40 stagiaires toutes formations réunies.

L'équipe est issue du milieu social, paramédical et universitaire. Ce sont des formateurs qui ont déjà fait leur preuve sur le terrain.

Ils ont donc été choisis pour leurs compétences, le respect des normes pédagogiques et surtout pour leur disponibilité.

L'objectif du centre ASSIST'FAMILLE FORMATION étant la réussite et l'insertion des stagiaires, l'équipe met tout en œuvre grâce à l'écoute et à l'accompagnement tout au long de la formation en organisant des ateliers.

Assist'famille formation a été créé grâce à l'apport logistique des pouvoirs publics locaux qui ont voulu doter la communauté d'Agglomération de CERGY- PONTOISE d'un centre de formation de qualité permettant à leurs habitants de se former à proximité de leurs lieux d'habitation évitant ainsi tout long déplacement qui a un impact considérable sur la vie familiale.

Catalogue des formations :

- **Formation préparatoire au CAP A. E. Petite Enfance :**
 - **Alternance : Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation session 2024-2025.**
- **Formation préparatoire au CAP Gardien d'Immeubles : formation continue**
- **Préparation au Titre Professionnel Assistante De Vie aux Familles (cursus complet, modulaire ou VAE)**
 - **Alternance : contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation session 2024-2025.**
- **Autres actions de formations ponctuelles :
(Découverte des métiers, formations modulaires, Alphabétisation ...)**

Les candidats accueillis au centre bénéficient d'une aide dans le montage de leur demande de dossier de financement et autres démarches administratives en lien avec leur entrée en formation.

De plus, un accompagnement global tout au long de leur cursus leur est proposé afin d'apporter une réponse optimale à leurs attentes et de garantir ainsi la réussite de leur insertion socio-professionnelle.

LE CAP GARDIEN D'IMMEUBLES 2024 - 2025



Objectif

Former le candidat à être capable de :

- Accueillir, informer les locataires et les usagers, assurer la surveillance technique et participer à la maintenance du patrimoine immobilier, participer à la gestion locative, participer à l'accompagnement social des habitants, procéder à l'entretien des parties communes.

Contenus

- Enseignements généraux : Français - mathématiques - Histoire/géographie, éducation civique, droit.
- Enseignements professionnels : Biologie et chimie appliquée - Gestion locative - Entretien, maintenance - Prévention Santé Environnement - Sciences médico-sociales - Communication - Bureautique - Habilitation électrique BO HO- Gestes et postures PSC1 (Prévention et secours civiques 1) Modules transversaux : sensibilisation au développement durable
Accompagnement à la recherche de stage- Module de préparation à l'emploi.

Pré requis

- ❖ Avoir au moins un niveau de troisième générale.
- ❖ Ne pas avoir de contre-indication psychologique physique à l'exercice de la profession.
- ❖ Être à jour des vaccinations prévues par le Code de la Santé Publique.

- ❖ Répondre aux conditions légales d'admission au métier de gardien d'immeuble.

Public

- ❖ Salariés en reconversion.
- ❖ Demandeurs d'emploi.
- ❖ Toutes personnes ayant pour projet professionnel réaliste et réalisable le métier de gardien d'immeuble

PASSERELLES:

Possibilité de dispense des matières générales vers d'autres CAP

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Prévoir l'achat de la tenue professionnelle

Equipe de formateurs professionnels du secteur

Taux de satisfaction clients : 100 % en 2024

Taux de réussite aux examens : 99 % en 2024

Taux de retour vers l'emploi : 100 % en 2024

Référent formation : DILAMA Dilan

Référent handicap : Laurienne BOSSOU

Nombre de participants par session

Pour garantir une bonne qualité de formation, chaque session comprendra entre 12 et 14 stagiaires.

Programme

- ❖ Entretien et maintenance : nettoyage et entretien, surveillance technique maintenance de premier et/ ou deuxième niveau, intervention en situation d'urgence.
- ❖ Accompagnement social.
- ❖ Renforcement des savoirs de base.

Durée - Fonctionnement

- Du 15 septembre 2025 au 29 mai 2026 (8 mois) : Alternance entre périodes de stage et formation au centre.
- Période d'inscription : Du 1^{er} février au 30 septembre 2025.
 - Coût de la formation : En fonction du statut du candidat (Nous contacter)
 - Formation non MODULABLE

Contenus et méthodes pédagogiques du CAP Gardien d'immeubles

Réunion d'information Collective de la Rentrée CAP GI : Tous les mercredis et vendredis jusqu'au 30 septembre 2025 : De 14h à 16h

- **Test écrit et entretien de recrutement après l'information collective.**

- **Programme pédagogique de la formation**

Théorie, partie I : programme d'enseignement professionnel

Technologie

L'IMMEUBLE ET LE LOGEMENT

- L'immeuble et les parties communes
- Équipements et détérioration courante
- Le logement : fonctions et structure
- Facteurs d'hygiène : eau, gaz, évacuation, ventilation, déchets
- Facteurs de confort : chauffage, éclairage, acoustique, revêtements

NETTOYAGE

- Les salissures
- Les déchets : caractéristiques, types, et tri
- Collecte, acheminements, traitement et élimination des déchets
- Techniques professionnelles de nettoyage
- Le matériel de nettoyage
- La maintenance

HYGIÈNE, SÉCURITÉ, CONDITIONS DE TRAVAIL

- Les risques professionnels : description, prévention
- Les risques complexes : description, prévention
- Méthodes d'évaluation des risques
- Prévention, Santé, Environnement et développement durable
- Passation du PSC1
- Habilitation électrique

GESTION ADMINISTRATIVE

- La commande de produits et de services
- La réception de marchandises
- Facturation, TVA et contrôles
- Les moyens de règlement et les services bancaires
- L'encaissement des loyers et des charges, et le suivi des impayés
- Tenue des stocks et conservation des documents individuels

Droit, responsabilités, notions juridiques générales

NOTIONS DE DROIT

- Introduction au droit
- L'organisation judiciaire
- Organisation politique et administrative
- Les biens et le patrimoine
- Les personnes
- Les responsabilités civiles et pénales

LES CONTRATS

- Contrats, responsabilités et garanties
- Le contrat de location
- Le contrat d'assurance
- Le contrat de sous-traitance
- Les garanties des créanciers
- Gestion locative

DROIT DU TRAVAIL

- Droit du travail général
- Droit du travail appliqué
- Les conventions collectives
- La protection sociale
- Représentation, protection, contrôle
- Formation et acquis professionnels

Économie et gestion

NOTIONS D'ÉCONOMIE

- Introduction à l'économie
- Les acteurs de la vie économique
- L'entreprise
- Entreprises de gestion d'immeubles
- La consommation des ménages
- Fiscalité locale

NOTIONS DE COMPTABILITÉ

- Introduction à la comptabilité
- Le compte
- Le jeu des comptes
- La partie double
- Notion d'état de rapprochement

Communication professionnelle

LA COMMUNICATION ORALE

- La communication au quotidien
- La communication en situation professionnelle
- Les outils d'aide à la communication
- Les difficultés de communication
- Gestion des conflits
- Communiquer dans un groupe

LA COMMUNICATION ÉCRITE

- Les différents types de messages

- Les supports de la communication écrite
- Les outils de la communication écrite
- Les sources et lieux d'information
- Sigles, abréviations, etc.
- Lisibilité

Sciences médico-sociales

LES PERSONNES ET LEUR ENVIRONNEMENT SOCIAL

- Cadre démographique et socio-économique
- L'urbanisation
- L'accessibilité
- L'hygiène publique
- Organisation politique et administrative en France
- Notions de droit du travail

LES PERSONNES ET LES GROUPES SOCIAUX

- Le développement de la personne et son évolution
- La famille et ses évolutions
- Les conduites à risques et la délinquance
- Socialisation, intégration et exclusion sociale
- Le handicap et la dépendance
- Les groupes sociaux et les différences culturelles et religieuses

PROTECTION SANITAIRE ET SOCIALE DES PERSONNES

- La protection sociale
- Les maladies à incidences sociales
- La protection de la famille
- La protection de l'enfant en danger
- La protection des personnes défavorisées
- Les professions sociales

LE LOGEMENT SOCIAL

- Historique et évolutions du logement social
- Conditions d'attribution d'un logement social

- Le cadre de vie

Biologie et chimie appliquées au secteur professionnel : technologie avancée

BIOLOGIE APPLIQUÉE

- La cellule : définition, structure
- Organisation du monde vivant
- Biosphère et écosystèmes
- Chaînes et réseaux trophiques

ÉCOLOGIE APPLIQUÉE

- Pollutions physiques
- Pollutions chimiques
- Pollutions organiques et biologiques
- Effets des pollutions des pesticides et des métaux lourds

MICROBIOLOGIE APPLIQUÉE

- Diversité du monde microbien
- Physiologie microbienne
- Bio-transformation des déchets
- Conditions de vie et de développement des micro-organismes
- Pouvoir pathogène des micro-organismes
- Les résistances de l'organisme à l'infection

CHIMIE APPLIQUÉE

- Physique et chimie de l'eau
- Solvant, ionisation, détergent
- La corrosion
- Les composés à risques rencontrés en nettoyage
- Les composés à risques rencontrés en manipulation des déchets
- Risques et nuisances liés à l'utilisation de produits

Théorie, partie II : programme d'enseignement général (2 Unités)

Unité Générale 1 : Français ; Histoire-Géographie et enseignement moral et civique (UG1)

- **Unité Générale 2 : Mathématiques ; Sciences physiques et chimiques (UG2)**

Stages pratiques

Les périodes de stage pratique sont intégrées à la formation, pour un total de 12 semaines, auprès de professionnels du secteur.

Les périodes de formation en milieu professionnel sont des phases déterminantes de la formation, car elles permettent :

- d'appréhender concrètement l'accueil d'habitants et la relation avec eux ;
- d'apprendre à travailler en situation réelle, en présence d'habitants, avec les ressources et les contraintes du milieu professionnel ;
- de développer des capacités d'écoute, de disponibilité et d'adaptabilité à des situations diverses ;
- de pratiquer concrètement toutes les tâches techniques d'entretien, de surveillance et d'intervention ;
- de mettre en œuvre ou d'acquérir, sous la responsabilité d'une personne qualifiée, tout ou partie des compétences définies dans le référentiel du diplôme ;
- d'acquérir la maturité nécessaire à une inscription durable dans l'emploi.

Bref, la formation en milieu professionnel contribue à développer les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel.

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Méthodes interactives construites à partir des expériences et des savoirs des apprenants ;
- Mises en situation ;
- Travaux de groupe et incitation à l'entraide et à la bienveillance ;
- Approches ludiques avec mise en place de jeux pédagogiques ;
- Méthodes créatives ;
- Vidéo ;
- Evaluation des compétences ;
- Evaluations formatives.

La formation à distance reprend les différentes méthodes pédagogiques.

Validation et débouchés du CAP Gardien d'immeubles

• **Contenus des examens**

Les épreuves professionnelles :

- 1 épreuve pratique portant sur des tâches courantes du gardien d'immeuble en poste, ainsi qu'une épreuve écrite de Prévention, Santé, Environnement (EP1) ;
- 1 épreuve écrite (EP2).

Épreuves supplémentaires pour les candidats sans BAC de l'Union Européenne (comportant une épreuve de français si hors France) et sans CAP français :

- Français ;
- Histoire et géographie ;
- Éducation morale et civique ;
- Mathématiques ;
- Physique-chimie.
- Prévention Santé Environnement

Rappel : Les titulaires d'un diplôme général (Baccalauréat, licence...) ou professionnel (CAP, BEP, BTS, etc...) sont dispensés des matières générales et n'ont donc pas d'épreuves à valider sur ces matières. Les titulaires d'un diplôme professionnel (CAP, BEP, BTS, etc...) sont également dispensés d'épreuve de Prévention Santé Environnement (PSE). Les dispenses sont confirmés avec nos services lors de l'inscription.

• **Dispenses et allègement de parcours**

Nous contacter pour en savoir plus.

• **Débouchés et suites de parcours**

A l'issue du parcours, vous pourrez exercer des fonctions de Gardiennage de locaux. L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'offices publics ou semi-publics de logements, de sociétés immobilières, de syndicats de co-propriétés, de sociétés de services, de collectivités territoriales en relation avec différents services et intervenants (prestataires de services, de collecte, résidents, ...).

Elle varie selon le secteur (résidentiel, administratif, ...) et le lieu d'exercice. Elle peut s'exercer en horaires fractionnés, les fins de semaine et être soumise à des astreintes.

Contacts et ressources utiles

- **Pour les personnes en situation de handicap**

A noter : Si vous êtes en situation de handicap, merci de prendre contact avec **Mme Laurienne BOSSOU et/ou Mme MENDY**, nos référentes handicaps, pour que nous étudions ensemble la possibilité de vous accueillir dans les meilleures conditions.

Contact : assistfamilleformation@orange.fr

- **Une question ? M DILAMA Dilan est votre interlocuteur**

Pour toutes question sur le CAP Gardien d'immeubles, contactez notre secrétariat : Mme AGBOKOU Rose au :

- Téléphone : 01 34 43 15 05

- Mail : assistfamilleformation@orange.fr

assistfamilleformation@orange.fr

Notre offre est éligible au CPF

- Contactez-nous : assistfamilleformation@orange.fr

Informations non contractuelles.

SECTEURS ET DOMAINES PROFESSIONNELS : Hygiène, propreté, sécurité, gardiennage

PUBLIC : Demandeurs d'emploi, Demandes Individuelles CPF Salarié, Salarié (Transition Pro)

DURÉE : 720 - 875 heures, variable selon positionnement Dont 420 heures obligatoires en entreprise

- **Textes de référence de la page**

- Fiche RNCP : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/586/>

- Arrêté de création : <https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/b258/b258a.pdf>

- Référentiel du diplôme : <https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/b258.html>

- Fiche ROM : <https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome.blocficherome.telechargerpdf?codeRome=K2501>

LE CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE 2025 - 2026



OBJECTIFS :

Valider le Bloc de compétences n°1 :

Accompagner le développement du jeune enfant (EP1)

- Acquérir les compétences pour accueillir, garder les jeunes enfants et entretenir leur cadre de vie, en école maternelle, au domicile des parents ou à son propre domicile, en crèche ou autre accueil collectif
- S'occuper des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Pour postuler : Envoyer CV et Lettre de motivation à : assistfamilleformation@orange.fr

Taux de satisfaction clients : 99 % en 2024

Taux de réussite aux examens : 100 % en 2024

Taux de retour vers l'emploi : 95 % en 2024

Référent handicap : Laurienne BOSSOU

Référente formation : VAN DER DOODT Sabrina

assistfamilleformation@orange.fr

Contenu :

Bloc de compétences n°1 : Accompagner le développement du jeune enfant (100 heures)

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte ;
- Adopter une posture professionnelle adaptée ;
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné ;
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant ;
- Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages ;
- Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

Période en immersion professionnelle : 7 semaines en crèche.

Modalité d'évaluation :

Les épreuves de l'EP1 du CAP Accompagnant Éducatif de la Petite Enfance attestent des compétences du candidat à accompagner le développement du jeune enfant. Cette étape du CAP se déroule en deux épreuves :

- Un oral de 10 minutes : le candidat prépare en amont deux fiches portant sur des domaines de la petite enfance. Les sujets abordés doivent être choisis en fonction des missions effectuées durant les 4 semaines de stage.
- Un entretien avec le jury : à la suite de l'oral, 15 minutes de questions/réponses avec le jury pour compléter les sujets abordés durant l'exposé.

Valider le Bloc de compétences n°2 :

Exercer son activité en accueil collectif (EP2) (50 heures)

- Acquérir les compétences pour accueillir, garder les jeunes enfants et entretenir leur cadre de vie, en école maternelle, au domicile des parents ou à son propre domicile, en crèche ou autre accueil collectif
- S'occuper des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective.

contenu :

Bloc de compétences n°2 : Exercer son activité en accueil collectif

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement,
- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant,
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant,
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle.

Période en immersion professionnelle : 7 semaines à l'école maternelle.

Modalité d'évaluation :

L'épreuve EP2 du CAP EPE « Exercer son activité en accueil collectif » est l'une des trois épreuves à valider pour obtenir le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE). Parmi ces épreuves, il s'agit de la seule qui soit uniquement une épreuve écrite.

La durée de l'EP2 est de 1h30 et son coefficient est de 4, soit 25% de la note pour les épreuves professionnelles.

Les questions de cette épreuve écrite portent sur l'accueil collectif. Le candidat doit alors s'appuyer sur ses connaissances qu'il a enrichies durant sa formation mais aussi sur ses compétences acquises lors de son stage en accueil collectif.

Voici les différents lieux d'accueil collectif :

- École maternelle,
- Établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans (EAJE)
- Accueil Collectif de Mineurs de moins de 6 ans (ACM)

Valider le Bloc de compétences n°3 :

Exercer son activité en accueil individuel (EP3) (50 heures)

- L'objectif principal de cette épreuve est de mesurer la capacité à exercer en accueil individuel du candidat. L'épreuve EP3 s'appuie donc, sur un stage similaire à ce type d'accueil.

Pour les assistantes maternelles ou les gardes à domicile, cette épreuve s'appuie sur l'expérience professionnelle du candidat dans ce domaine.

Le projet d'accueil permet aussi de donner un aperçu de la personnalité du futur professionnel de la petite enfance, que ce soit sur le plan professionnel et sur le plan personnel.

contenu :

Bloc de compétences n°3 : Exercer son activité en accueil individuel : Elaboration du projet d'accueil

Le projet d'accueil donne un aperçu de la personnalité du candidat en tant que professionnel de l'accueil des enfants, tant sur le plan socioprofessionnel sur le plan personnel. Il occupe une place centrale dans cette épreuve : il doit comprendre un certain nombre d'indications relatives à l'aspect légal et à la maîtrise des conditions d'exercice de la profession.

Période en immersion professionnelle : Pas de stage

Modalité d'évaluation :

L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel » du CAP AEPE a un coefficient de 4 et une durée de 2 heures :

- Première partie : 1h30 de préparation,
- Deuxième partie : 5 minutes de présentation orale devant un jury,
- Troisième partie : 25 minutes de réponses aux questions du jury.

En début d'épreuve, chaque candidat reçoit des documents (environ 10 pages) qui ont pour but de recréer une situation professionnelle que le candidat pourrait être amené à rencontrer dans le futur.

Ces documents mentionnent des informations telles que le lieu de travail du candidat, son environnement, sa profession, le nombre d'enfants qu'il garde, ... En effet, ce dossier pourra être constitué d'un plan du logement où les enfants sont accueillis ou encore d'un descriptif des habitudes et consignes des parents par exemple.

Le candidat devra, dans un premier temps, analyser ce dossier et préparer à l'écrit un projet d'accueil en lien avec celui-ci. Ensuite, il devra présenter son projet à l'oral avant répondre à des questions d'approfondissements du jury.

Matières Générales

L'enseignement général du nouveau CAP AEPE a pour objectif de vous préparer au passage de 3 épreuves :

- EG1 : français, histoire-géographie et Education Morale et Civique (EMC).
- EG2 : mathématiques, sciences physiques et chimie.
- EG3 : Education Physique et Sportive (EPS).

L'objectif est d'évaluer votre capacité à bien communiquer à l'oral et à l'écrit, à être en mesure de vous organiser correctement et à éventuellement gérer les parties administratives et comptables de votre futur métier.

1 - Matières obligatoires

• A - MATHÉMATIQUES

Le programme de mathématiques porte notamment sur les notions suivantes :

- Statistiques.
- Probabilités.
- Calculs de proportions, d'effectifs, de fréquences.
- Lecture et création de diagrammes.
- Calculs numériques simples, équations du premier degré.
- Notions de programmations de formules sur tableur.

Ces notions ont pour objectif de vous rendre autonome dans la **gestion administrative et comptable** qui peut être exigée dans le cadre de votre futur métier d'assistante maternelle par exemple.

B - SCIENCES PHYSIQUES-CHIMIE

Le programme de sciences physiques et de chimie aborde des notions variées essentielles à l'exercice d'un métier en relation avec des enfants. Elles vous permettront notamment d'acquérir des **connaissances en sécurité et prévention des risques électriques et chimiques**. Les enseignements théoriques sont renforcés par des exercices pratiques afin d'appréhender au mieux les notions abordées.

C - FRANÇAIS

Les compétences que vous maîtriserez à la suite du [programme de français](#) vous permettront de vous présenter à l'examen écrit de 2h et d'appliquer ce que vous aurez appris en :

- Lecture et analyse de documents.
- Expression écrite : correction de la langue, organisation et synthèse des idées.

L'enseignement de français a également pour objectif de vous aider à bien **communiquer avec les différents interlocuteurs que vous rencontrerez dans le cadre de vos fonctions**, qu'il s'agisse des enfants, de vos collègues, des parents ou de vos supérieurs hiérarchiques.

D - HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Le programme comprend 2 thèmes d'histoire contemporaine, 2 thèmes de géographie, ainsi que des notions d'Education Morale et Civique. [Cet enseignement](#) vise à vous permettre d'**acquérir une culture générale, à vous aider à effectuer des recherches documentaires ainsi qu'à lire et interpréter différentes documents.**

2 - Options et dispenses

• A - LANGUES VIVANTES

Le nouveau programme du CAP comprend une [épreuve optionnelle de langue vivante](#) : il s'agit d'un oral de 20 minutes visant à évaluer vos connaissances dans une langue étrangère de votre choix. Seuls les points au-dessus de 10 seront comptabilisés dans la note globale.

B - CAS DE DISPENSES

Si vous êtes déjà titulaire d'un diplôme, alors vous pouvez bénéficier d'une [dispense aux épreuves générales](#) EG1, EG2 et EG3 :

- Diplôme de niveau IV ou V.
- Diplôme national de l'enseignement supérieur.
- Titre professionnel de niveau IV ou diplôme de niveau IV obtenu dans un état membre de l'UE.

Nous vous recommandons de consulter les annales corrigées de l'ensemble de ces épreuves pour vous préparer au mieux pour le jour de l'examen !

Les épreuves générales du CAP AEPE

Pour les candidats au CAP AEPE ne disposant pas d'un niveau de diplôme français ou européen de niveau IV minimum (CAP, BEP, BEPA, BAC...), des épreuves générales seront au programme de l'examen.

L'objectif de ces épreuves est d'évaluer les huit matières dites générales communes à tous les CAP : français, histoire-géographie, enseignement moral et civique, mathématiques, sciences physiques et chimiques et sport.

L'ensemble des épreuves

Les épreuves générales du CAP AEPE, appelées EG, sont réparties en plusieurs catégories :

- **3 épreuves de culture générale (maths, français...) et d'EPS**
- **1 épreuve obligatoire de Prévention Santé Environnement**
- **1 épreuve facultative de langue vivante**

Découvrez ci-dessous le détail de chacune de ces épreuves :

Épreuves des matières dites générales

Les **épreuves générales** (EG1, 2 et 3) du CAP AEPE sont réparties en 3 unités :

- **EG1 : Français / Histoire-Géographie / Enseignement Moral et Civique (EMC)**
- **EG2 : Mathématiques / Sciences Physiques et Chimiques**
- **EG3 : Éducation Physique et Sportive**

Pour rappel :

Ces épreuves ne concernent que les candidats non titulaires d'un diplôme de niveau 4 minimum.

[Voir page sur les dispenses des épreuves concernant les matières dites générales](#)

Épreuves écrites ou contrôle en cours de formation ?

Selon l'origine du candidat (établissement scolaire public ou privé, centre de formation habilité ou non...), les épreuves générales EG1, EG2 et EG3 peuvent soit prendre la forme d'un **contrôle en cours de**

formation soit la forme d'épreuves écrites et ou orales.

Retrouvez ci-dessous les différents cas :

CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Pour :

- Les élèves d'établissements scolaires, publics et privés, **sous contrats**.
- Les apprentis en CFA ou sections d'apprentissage **habilités**.
- Les personnes en formation professionnelle continue (en **établissements publics**)

ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES

Pour :

- Les élèves d'établissements privés **hors contrats**.
- Les apprentis en CFA et sections d'apprentissage **non habilités**
- Les personnes en formation professionnelle continue (en **établissements privés**).
- Les élèves en **enseignement à distance** (c'est-à-dire accompagnés par une école de formation mais étudiant depuis leur domicile) ou candidats libres (étudiants qui se préparent seuls sans aide).

L'épreuve EG1 du CAP AEPE

Matières évaluées : Français / Histoire-Géographie / Enseignement Moral et Civique (EMC)

Type d'épreuves : épreuves écrites + orales

Durée : 2 h 25

Coefficient : 3

L'EG1 est la première épreuve générale de l'examen du CAP AEPE.

Cette épreuve permet d'apprécier la capacité d'analyse de textes, les qualités d'argumentation, d'expression et de communication du candidat.

Elle se compose de la manière suivante :

- **Épreuve écrite de 2 heures + oral de 10 minutes en français**
- **Oral de 15 minutes en Histoire-géographie**

L'épreuve écrite de Français

L'épreuve de français est désormais constituée de deux situations d'évaluation ; l'une écrite, l'autre orale.

Évaluées à parts égales, sur 20 points chacune, l'épreuve de française se déroule de la manière suivante :

- **Épreuve écrite de 2 heures**
- **Épreuve orale de 10 minutes**

Épreuve écrite :

Durée : 2 h

Notation : Sur 20 points

Vous répondez par écrit à des questions de lexique et de compréhension à partir d'un texte. Vous rédigez ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait ou une opinion argumentée d'une longueur de vingt à trente lignes.

Épreuve orale :

Durée : 10 minutes

Notation : Sur 20 points

Vous disposez de 3 minutes pour présenter et restituer une réalisation en lien avec un métier du CAP AEPE ou l'une de vos expériences professionnelles.

Suite à votre exposé, vous aurez 7 minutes d'entretien face à un jury qui vous permettront de préciser certains points abordés, d'en développer certains aspects et de répondre aux questions du jury.

L'épreuve orale Histoire géographie et Enseignement moral et civique

L'épreuve orale d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique se compose d'une seule épreuve en 2 étapes :

- **5 minutes de préparation sur un sujet tiré au sort**
- **10 minutes de présentation face à un jury**

Principe de l'épreuve :

1. Vous devrez présenter huit documents que vous aurez préalablement choisis et travaillés.

Ces 8 documents devront correspondre aux thématiques des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique.

Vous tirez au sort 1 thème parmi les 8 présentés.

En l'absence de documents ou en présence d'une liste de documents non conforme, l'examineur vous proposera un ou des documents afin que vous puissiez présenter l'épreuve.

2. Vous préparez une présentation pendant 5 minutes.
3. Vous avez ensuite 10 minutes pour présenter votre thème à l'oral face à un jury.

Le jury évalue et vérifie vos acquis (capacités, connaissances, repères) et vous amène, si nécessaire, à préciser vos propos.

L'épreuve EG2 du CAP AEPE

Matières évaluées : Mathématiques / Sciences Physiques et Chimiques

Type d'épreuves : épreuve écrite

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

Seconde épreuve générale de l'examen du CAP AEPE, l'EG2 est une épreuve de coefficient 2. Cette épreuve évalue la capacité du candidat à mobiliser ses savoirs et ses compétences dans des situations liées à la profession ou à la vie courante.

Elle permet également de vérifier son aptitude à résoudre correctement un problème et à justifier des résultats obtenus.

L'épreuve écrite de Mathématiques

Durée : 1 h

Notation : Sur 12 points

L'épreuve de mathématiques se compose de deux ou trois exercices ou problèmes qui recouvrent aussi largement que possible l'ensemble du programme de mathématiques.

L'épreuve écrite de Physique - Chimie

Durée : 1 h

Notation : Sur 8 points

L'épreuve de Physique se compose de deux parties :

- **Première partie :** Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma.
- **Deuxième partie :** Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles.

L'épreuve EG3 du CAP AEPE

Matière évaluée : Éducation Physique et Sportive

Coefficient : 1

Les épreuves de sport varient en fonction des académies : natation, tennis de table, course... c'est au moment de l'inscription auprès de l'académie que vous verrez quels sont les sports proposés pour cette épreuve.

Épreuve de PSE

Matières évaluées : Prévention Santé Environnement

Durée : 1 heure

Notation : Sur 20 points

Coefficient : 1

Depuis 2021, l'évaluation de la PSE a intégré la liste des épreuves générales, une nouvelle épreuve, obligatoire pour tous.

L'évaluation s'effectue en deux parties :

- **Première partie (12 points) :** À partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation, vous devez appliquer une démarche d'analyse en vue de proposer une remédiation, une amélioration, une prévention.
Cette première partie correspondant aux thématiques A, B et D du programme.
- **Deuxième partie (8 points) :** Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'analyse du risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel (sur 5 points) et elle vise à expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence (sur 3 points).
Cette deuxième partie correspond à la thématique C du programme.

Compétences attendues et évaluées :

Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation :

- Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention
- Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix
- Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté
- Agir face à une situation d'urgence.

Découvrez en détail tous les attendus à cette épreuve particulière

L'épreuve facultative de langue vivante

Pour ceux qui le souhaitent, une épreuve facultative de langue vivante est également disponible :

- **UF : Langue vivante**

Type d'épreuve : orale

Durée : 12 minutes

Coefficient : 1

La liste des langues disponibles pour l'épreuve facultative du **CAP AEPE** dépend de l'académie dans laquelle vous allez passer votre examen. Vous aurez la plupart du temps le choix entre anglais, espagnol et allemand mais d'autres langues peuvent venir s'y ajouter.

Pour rappel : seuls les points excédant 10 sont pris en compte.

L'épreuve de langue vivante facultative a pour objectif de vérifier les compétences du candidat à :

- S'exprimer à l'oral en continu
- Interagir à l'oral
- Comprendre un document écrit

dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Autonomie et assistance possible

Face à face et en Visio si besoin

Possibilité de parcours modulaire de formation

Notre offre est éligible au CPF – Transition Pro, Demandeur d'emploi

Contactez-nous : assistfamilleformation@orange.fr

Informations non contractuelles.

SECTEURS ET DOMAINES PROFESSIONNELS :

Sanitaire et social, services à la personne

PUBLIC : Demandeurs d'emploi, demandes Individuelles, CPF Salarié, Transition Pro.

DURÉE : 300 heures, variable selon positionnement

Dont 490 heures obligatoires en entreprise

DATES :

- **Du 15 septembre 2025 au 29 mai 2026 (8 mois) : Alternance entre périodes de stage et formation au centre.**
- **Période d'inscription : Du 1^{er} février au 30 septembre 2025.**

Réunion d'informations Collective de la Rentrée CAP AEPE PETITE ENFANCE : Tous les mercredis et vendredis jusqu'au 30 septembre 2025 : De 10h à 12h

- **Test écrit et entretien de recrutement après l'information collective.**

FORMATION MODULABLE

PRÉ-REQUIS : Niveau 3 -ème de collège.

Accès à la formation : Selon le dispositif d'accès à la prestation, ses modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :

- information individuelle ou collective,
- dossier de demande de formation,
- identification, voire évaluation des acquis,
- entretien individuel de conseil en formation, de façon à définir le parcours le plus adapté entre un parcours standard, un parcours raccourci ou un parcours renforcé.

NIVEAU DE SORTIE : Niveau 3 (ancien V)

VALIDATION : Attestation de fin de formation Attestation de compétences Evaluation en fin de formation par l'éducation nationale PSC1-

Débouchés du parcours :

La France est le pays ayant le plus fort taux de natalité en Europe, et notamment en Ile-de-France où la natalité est très forte. Cela implique des besoins croissants en personnel qualifié dans les structures liées à la petite enfance, mais également au domicile, que ce soit le domicile des particuliers employeurs, ou au domicile des assistantes maternelles. Cette formation, qui est un CAP, vous permettra de travailler soit en structure, soit à domicile :

En structure :

- Agent en crèche, auxiliaire petite enfance, assistant éducatif petite enfance, etc.
- ASEM : Agent Spécialisé en École Maternelle, agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, agent/adjoint d'animation, etc.
- animateur en halte-garderie, en jardin d'éveil, en pouponnière, en centre de loisir ou au sein de toute structure accueillant de jeunes enfants ;

Passerelle et suite de parcours

consulter France Compétences <https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/1569/>

Ce diplôme est également une passerelle directe vers des concours supérieurs :

- Le concours d'ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles, permettant d'exercer en école maternelle avec le statut de fonctionnaire ;
- Les concours d'auxiliaire de puériculture ou éventuellement d'aide-soignant : avoir le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance vous dispense de l'épreuve écrite du concours. A noter : l'obtention du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance donne l'équivalence du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Textes de référence

- Fiche RNCP :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/28048/>

- Arrêté de création :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038395387>

- Référentiel du diplôme:

<https://eduscol.education.fr/referentiels>

professionnels/cap_accomp_educ/Annexes_CAP_AEPE.pdf

- Fiche ROM :

https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du_travail/fichemetierrome?

code Rome = k1303

COÛT : Tarif suivant les statuts (Nous contacter).

FINANCEMENT :

CPF

Auto financement

Conseil départemental

Entreprise et OPCO

Projet de transition Pro

AGEFIPH

Pôle Emploi

CONTACT : Assist' Famille Formation - 01 34 43 15 05 - assistfamilleformation@orange.fr

Titre Professionnel ADVF 2025 - 2026



AIDE A LA PERSONNE

Pré-requis

- ❖ Comprendre les consignes (orales et écrites) (niveau d'exigence 6^e - 5^e ou équivalent).
- ❖ Avoir une capacité d'adaptation à des personnes en difficulté physique ou psychique.
- ❖ Accepter un travail à horaire variable.
- ❖ Être apte à l'exercice du métier d'aide à la personne. Être capable de lire, écrire.

Public

- ❖ Salariés en reconversion
- ❖ Demandeurs d'emploi.
- ❖ Toutes personnes éligibles à une VAE dans le secteur de l'aide à la personne (avec une expérience à domicile) et/ou ayant pour projet professionnel réaliste et réalisable dans LE domaine de l'aide à la personne

Nombre de participants par session

Pour garantir une bonne qualité de formation, chaque session comprendra entre 10 et 12 stagiaires.

PROGRAMME DE FORMATION

La formation se compose de 3 modules autonomes complétés par 2 périodes en entreprise.

Période d'intégration. Accueil, présentation des objectifs de la formation, connaissance de l'environnement professionnel et adaptation du parcours de formation 4 heures.

Module 1. Entretien du logement et le linge d'un particulier : la relation professionnelle - la prévention des risques domestiques et la sécurité au domicile d'un particulier - l'entretien du logement : gestes et techniques - l'entretien du linge : gestes et techniques 70 heures

(2.5 semaines). Pas d'obligation de stage si Titre Complet, la pratique se fera lors de stage du module 2.

Module 2. Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien : la relation professionnelle avec la personne et son entourage - la prévention des risques - les situations d'urgence - la mise en place d'un relais - les techniques et gestes professionnels dans l'aide à la toilette, à l'habillage, aux déplacements et à l'alimentation - le respect de l'intimité, des goûts et des habitudes de la personne - la contribution à

l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne - les courses - la préparation des repas - la prise des repas, 111 heures (4 semaines).

Période en entreprise 105 heures (3 semaines).

Module 3. Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile : la posture professionnelle - les techniques et gestes appropriés aux enfants - la prévention des risques et la sécurité des enfants - le développement des apprentissages des enfants - la communication avec les parents (3 semaines).

Période en entreprise 105 heures (3 semaines).

Les aspects liés au développement durable sont traités tout au long de la formation.

Modalité d'évaluation

Evaluation des acquis

- En cours de formation (en centre et en entreprise)
Certification TP, CCP

Délibération du jury sur la base :

- du Dossier Professionnel,
- des résultats aux épreuves de la session d'examen,
- de la mise en situation professionnelle,
- de l'entretien final

➤ MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation modulaire, individualisée, accompagnement personnalisé ;

Moyens pédagogiques : Kit Pédagogique - Documents écrits - Diaporama - Supports "clé en main" - Supports audio et visuels - Outils multimédias.

Notre espace de formation dispose d'outils de formation modernes et performants comprenant :

- Des salles polyvalentes

- Des salles informatiques offrant l'accès à la plateforme numérique de formation Métis- Matériel audio-visuel : caméscope, vidéo projecteur...

- Ressources documentaires

Plateau technique dédié qui reconstitue les conditions de réalisation des gestes professionnels ; conforme aux RC des TP et CQP

Durée – Fonctionnement

- **Cursus complet** Argenteuil et Cergy : Du 06 octobre 2025 au 29 mai 2026 : Alternance entre périodes de stage et formation au centre
- **Période d'inscription** : 15 juillet au 30 septembre 2025
- **Information collective** : Les 1 - 8 et 15 septembre 2025 à 14h à Assist 'Famille Formation - Cergy
- **VAE TP ADVF** (Justifier d'1année et/ou de 1500 heures de pratique professionnelle dans un emploi à domicile d'un ou de plusieurs employeurs.): tout au long de l'année
- **Cursus modulaire** : OUI

Taux de satisfaction

100 % de stagiaires satisfaits en 2024
100 % d'accès à l'emploi dans les 6 mois en 2024
100 % de réussite au titre professionnel
Accessibilité : PMR
Contact Mme AGBOKOU Rose: **01 34 43 15 05**

Référente handicap : Mme BOSSOU Laurienne

Référente ADVF et handicap : Virginie MENDY

Référente Alternance (contrats Pro et Apprentissage) : Mme ALAIN Jenny

A noter que : Les demandeurs d'emploi n'ont pas le même nombre d'heures que les salariés. Ils sont libres les mercredis toute la journée.

CAP AEPE - Formation en contrat d'apprentissage - CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Formation CAP AEPE en contrat d'apprentissage : CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Présentation générale du CAP AEPE

Cadre général de la formation

Vous aimez vous occuper d'enfants et souhaitez en faire votre métier : la formation au CAP Accompagnant éducatif petite enfance (ou CAP AEPE) vous permet d'acquérir des compétences de niveau professionnel. Pour rappel, le CAP AEPE a été créé en 2018, pour remplacer le très connu CAP Petite Enfance. Pour en savoir plus sur le contexte de rénovation / création de ce diplôme, nous vous recommandons la lecture de notre article sur [la création du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance](#).

Un triple avantage pour vous : vous avez un contrat de travail assuré, une formation dont le coût est pris en charge à 100%, et une rémunération tout au long de votre formation ! Vous alternerez ainsi cours, stages et poste en entreprise, dans un emploi du temps adapté et pensé pour cette alternance.

Cette formation, qui est un CAP et donc un diplôme d'État officiel, vous permettra de travailler soit en structure, soit à domicile :

➤ En structure :

- Agent en crèche, auxiliaire petite enfance, assistant éducatif petite enfance, etc.
- ASEM : Agent Spécialisé en École Maternelle, agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, agent/adjoint d'animation, etc.
- Animateur en halte-garderie, en jardin d'éveil, en pouponnière, en centre de loisir ou au sein de toute structure accueillant de jeunes enfants ;

➤ A domicile :

- à son propre domicile : en demandant un agrément d'assistante maternelle (ou encore éventuellement en Maison d'Assistantes Maternelles) ;
- au domicile des parents : comme salarié(e) du particulier employeur en tant que garde d'enfant à domicile ou employé(e) familial

Durée de la formation : 1516 heures réparties suivant le besoin de chaque entreprise

Prérequis du CAP AEPE

Pour accéder à ce parcours, vous devez :

- être âgé de 16 ans révolus au début du parcours ;
- avoir un niveau scolaire équivalent à la 3ème (titulaire du BEPC ou non) ;
- avoir des compétences relationnelles et des qualités personnelles d'écoute et d'observation ;
- avoir une bonne condition physique ;
- avoir un projet professionnel réfléchi et cohérent ;
- avoir moins de 30 ans à la date de signature du contrat d'apprentissage (plus de 30 ans d'âge veuillez nous contacter)

Objectifs du CAP AEPE

A l'issue de ce parcours, vous serez capable de :

Compétences communes transversales :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

Compétences communes de réalisation :

- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

Compétences spécifiques aux secteurs d'activité :

- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer les activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

Une telle formation vous correspond peut-être ! N'hésitez pas à nous contacter directement si vous êtes intéressé(e).

QUELQUES STATISTIQUES SUR LE PARCOURS : 100 % en 2024

NOS PROCHAINES DATES DE FORMATION

Le rythme d'alternance en service de garde d'enfant à domicile est le suivant : Matin en formation théorique, l'après-midi en garde d'enfant

La taille maximale du groupe est de 12 personnes.

A noter : si vous possédez le BAC ou un diplôme de niveau équivalent, vous êtes dispensés des matières générales du CAP, qui correspondent à 22 jours de cours.

- PARCOURS ALTERNANCE CRÈCHE - CENTRE :

DEBUT FORMATION LE 15 SEPTEMBRE 2025

FIN FORMATION : LE 29 MAI 2026

Durée et heures de la formation : 1376 heures dont :

- 1036 heures chez l'employeur/horaire :
- 340 heures en centre de formation
- Pas de stage en école maternelle

Rythme : 2 jours en Centre de Formation et 3 en Entreprise.

Déroulement de l'inscription au CAP AEPE en alternance

Période d'inscriptions : Du 1^{er} février au 30 septembre 2025

Journée d'information : Non/ Accueil individuel

Modalités et délais d'accès

ÉTAPE 1 : vous postulez en candidature individuelle : vous serez convoqué pour un test écrit et un entretien individuel. Les résultats de vos tests sont délivrés au maximum 1 semaine après votre passage au centre.

ÉTAPE 2 : si votre candidature est acceptée, votre candidature sera proposée à une entreprise.

ÉTAPE 3 : une fois que votre candidature est validée à la fois par nous (étape 1) et par l'entreprise (étape 2), c'est bon !

Financement du parcours et recherche d'entreprises

Que signifie faire une formation en contrat d'apprentissage ?

Cela signifie que vous signez un contrat auprès d'une entreprise qui va vous salarier avant le démarrage de la formation, et pour toute la durée de la période. Vous pourrez maintenir ce contrat après la fin de la formation si tout se passe bien entre vous et l'employeur, c'est le but !

Les avantages de l'alternance sont les suivants :

- Un **CDD signé avant le démarrage de la formation**, qui pourra se convertir en CDI à l'issue du parcours, en fonction de comment vous vous intégrez dans l'entreprise d'accueil ;
- **Le coût de la formation est pris en charge à 100% par l'OPCO de l'entreprise d'accueil**: vous ne payez rien de votre poche et n'avez aucun financement à solliciter, quel que soit votre situation et votre statut ;
- **Vous recevez une rémunération** au prorata de votre présence au titre des heures de formation ET des heures réalisées pour l'employeur en dehors des cours ;

Les modalités du parcours en apprentissage ne permettent pas de réaliser un parcours partiel (vous ne pourrez donc pas valider un bloc de compétence spécifiquement)

Contenus et méthodes pédagogiques

Programme pédagogique du CAP AEPE

Le cursus se découpe en **3 Unités Professionnelles** et entre **2 et 4 Unités Générales**, qu'il faudra valider individuellement pour obtenir le diplôme en totalité (si vous êtes déjà titulaire d'un CAP quel qu'il soit ou d'un BAC quel qu'il soit, vous êtes d'office exempté(e) des unités générales et des examens rattachés).

Les Unités Professionnelles se découpent en un socle commun et 3 modules spécifiques (sachant encore une fois que tout doit être validé pour l'obtention du diplôme complet) : **CAP AEPE - Découpage enseignement théorique professionnel dont EP 1 pour une durée de 100h, EP 2 pour une durée de 50h, EP 3 100h et matières générales 40 h.**

Programme de la formation CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Théorie, partie I : programme d'enseignement professionnel (3 Unités)

EP 1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Compétence 1 : Recueillir les informations ; s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte

Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel
Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant
Identifier les ressources et les contraintes techniques de son intervention

Compétence 2 : Adopter une posture professionnelle adaptée

Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention
Prendre en compte les dimensions de santé et de sécurité au travail
Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle

Compétence 3 : Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné

Adapter et aménager un espace favorable à l'activité libre pour l'enfant

Compétence 4 : Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
Préparer et animer l'activité d'éveil

Compétence 5 : Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle, au confort, à l'alimentation, à l'élimination et au sommeil de l'enfant

Compétence 6 : Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

Repérer des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance
Participer à l'application des protocoles d'urgence
Participer à l'application du Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)

EP2 : Exercer son activité en accueil collectif

Compétence 1 : Établir une relation sécurisante avec l'enfant

Communiquer avec l'enfant de manière appropriée et participer à l'acquisition du langage

Compétence 2 : Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet d'accueil
Inscrire son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle

Compétence 3 : Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant

Installer et remettre en état un espace destiné à une activité pédagogique, et participer à sa réalisation
Participer à la sécurisation des récréations et des sorties pédagogiques

Compétence 4 : Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

Mettre en œuvre les techniques d'entretien des locaux

EP3 : Exercer son activité en accueil individuel

Compétence 1 : Organiser son travail

Planifier ses activités de travail
Identifier les attentes des parents
Suivre l'état des stocks

Compétence 3 : Élaborer des repas

Concevoir des repas
Préparer des repas en milieu familial
Servir un repas en milieu familial

Compétence 2 : Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

Mettre en œuvre les techniques d'entretien

EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Compétence 1 : Recueillir les informations ; s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte

Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel

Cadre politique et administratif en France
Cadre juridique et institutionnel de l'enfant et de la famille
Protection de l'enfant et de la famille
Modes d'accueil et professionnels du secteur de la petite enfance
Projets d'accueil, projet d'établissement, projet pédagogique
La prévention des risques professionnels
Le handicap

Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant

Les facteurs de développement et les besoins de l'enfant
Développements somatique, sensori-moteur, affectif, social et intellectuel de l'enfant
Biologie générale : L'organisation du corps humain
Biologie générale et appliquée : Les différents appareils du corps humain

Identifier les ressources et les contraintes techniques de son intervention

La qualité de vie dans le logement
L'environnement de l'enfant en collectivité
Matériels et produits liés aux activités de jeux et de loisirs
Matériels et produits liés aux soins et au confort
Produits et matériels d'entretien des locaux et équipements
Développement durable

Compétence 2 : Adopter une posture professionnelle adaptée

Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention

Les droits de l'enfant
La famille et son évolution
Éthique et déontologie
Responsabilités civile et pénale
La laïcité

Prendre en compte les dimensions de santé et de sécurité au travail

Risques professionnels et prévention des risques
Les accidents du travail et les maladies professionnelles
Ergonomie et manutention
Prévention des risques liés aux produits, matériels et à l'alimentation
Biologie et microbiologie générales et appliquées
Les maladies infectieuses et les affections de l'enfant
Tenue professionnelle, lavage des mains, équipements de protection individuelle

Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle

Évaluer ses propres pratiques

Compétence 3 : Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné

Adapter et aménager un espace favorable à l'activité libre pour l'enfant

Les différents espaces de jeu et de détente pour l'enfant
Les conditions favorisant l'émergence d'activités libres et spontanées

Compétence 4 : Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant

Préparer et animer l'activité d'éveil

Préparer les matériaux, matériels et locaux
Papiers et cartons
Peinture et pâte à sel
Contes, récits, comptines
Expression corporelle
Jeux individuels et jeux de groupe
Animation, communication et gestion du groupe

Compétence 5 : Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle, au confort, à l'alimentation, à l'élimination et au sommeil de l'enfant

La pédagogie active
Portage, installation et mobilisation de l'enfant
Toilette du nourrisson et du jeune enfant
Le change du nourrisson
L'apprentissage de la propreté
L'endormissement et le sommeil
Préparation du biberon et alimentation lactée
Assurer la prise de repas du jeune enfant ;
Entretien des espaces dédiés aux soins ;
La mort subite du nourrisson

Compétence 6 : Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

Repérer des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance

La bientraitance et la maltraitance
L'hyperthermie
Les transmissions

Participer à l'application des protocoles d'urgence

Recueil des informations préoccupantes
Passation du PSC1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1
Repérer les signes de détresse et intervenir
Les autres gestes pour les accidents courants

Participer à l'application du Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)

Le projet d'accueil individualisé

EP2 : Exercer son activité en accueil collectif

Compétence 1 : Établir une relation sécurisante avec l'enfant

Communiquer avec l'enfant de manière appropriée et participer à l'acquisition du langage

Processus de séparation et de socialisation

La stimulation de la communication

Le développement du langage

Compétence 2 : Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet d'accueil

Les situations de communication professionnelle

Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle

Les formes et les outils de la communication professionnelle

Compétence 3 : Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant

Installer et remettre en état un espace destiné à une activité pédagogique, et participer à sa réalisation

Le projet d'école ou projet pédagogique

Le plan personnalisé de scolarisation (PPS)

La double hiérarchie en école maternelle

Le projet éducatif territorial (PEDT)

Le temps scolaire et périscolaire

Participer à la sécurisation des récréations et des sorties pédagogiques

Les mesures de sécurité dans les écoles maternelles

La réglementation lors des sorties scolaires

Compétence 4 : Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

Mettre en œuvre les techniques d'entretien des locaux

Produits et matériels d'entretien

Techniques de dépoussiérage

Techniques de lavage manuel (sols, surfaces, vaisselle)

Techniques de décontamination

Techniques de stérilisation et de désinfection

Entretien du linge et repassage

CAP

AEPE – Programme EP2

Le programme EP3 en détail (Exercer son activité en accueil individuel) :

EP3 : Exercer son activité en accueil individuel

Compétence 1 : Organiser son travail

Planifier ses activités de travail

Les outils de planification

Identifier les attentes des parents

Le projet d'accueil

La procédure d'agrément

Le contrat de travail

Les conventions collectives

L'assurance responsabilité civile

Suivre l'état des stocks

Les outils de gestion des stocks

Compétence 2 : Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

Mettre en œuvre les techniques d'entretien

Les symboles de danger des produits d'entretien

Les appareils et équipements au domicile

Techniques d'entretien des appareils ménagers

Compétence 3 : Élaborer des repas

Concevoir des repas

Les aliments et les produits alimentaires

Nutrition, besoins nutritionnels et équilibre alimentaire

L'alimentation de l'enfant de 0 à 6 ans

Prévention des risques microbiologiques et toxicologiques

Allergies et intolérances alimentaires

Les régimes alimentaires

Préparer des repas en milieu familial

Techniques culinaires

Préparer les légumes et les fruits frais

La cuisson dans un liquide

La cuisson à la vapeur

Grillades, rôtis, sautés

La pâte à crêpe, la pâte brisée, et la pâte à levure chimique

Servir un repas en milieu familial

Fonction sociale des repas et conditions de prise des repas

Maintien, remise en température et gestion des restes

CAP AEPE – Programme EP3

Théorie, partie II : programme d'enseignement général (2 Unités)

- **Unité Générale 1** : Français ; Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique (UG1)
- **Unité Générale 2** : Mathématiques ; Sciences physiques et Chimiques (UG2)

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Méthodes interactives construites à partir des expériences et des savoirs des apprenants ;
- Mises en situation ;
- Travaux de groupe et incitation à l'entraide et à la bienveillance ;
- Approches ludiques avec mise en place de jeux pédagogiques ;
- Méthodes créatives ;
- Vidéo ;
- Evaluation des compétences ;
- Evaluations formatives.

La formation à distance reprend les différentes méthodes pédagogiques.

Validation et débouchés du CAP AEPE en alternance

Modalités d'évaluation du diplôme

Les épreuves professionnelles :

- 1 épreuve orale sur l'accompagnement du jeune enfant, ainsi qu'une épreuve écrite de Prévention, Santé, Environnement (EP1) ;
- 1 épreuve écrite sur l'exercice de l'activité en accueil collectif (EP2) ;
- 1 épreuve orale sur l'accueil individuel (EP3)

Épreuves supplémentaires pour les candidats sans BAC de l'Union Européenne (comportant une épreuve de français si hors France) et sans CAP français :

- Français : Epreuve écrite (2h) et une épreuve orale (10 min);
- Histoire et géographie / Éducation morale et civique : Epreuve orale (15 min) sur présentation de documents ;
- Mathématiques / Physique-chimie : Epreuve écrite (2h)

L'acquisition des blocs de compétences d'un CAP en alternance est pérenne, mais en revanche il n'est pas possible de faire la formation pour ne passer qu'une partie des blocs sous cette modalité de formation.

Dispenses et allègements de parcours

Epreuves du CAP AEPE	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »	Titre Assistant (e) de vie aux familles	Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes	CAP Services aux personnes et vente en espace rural	BEP Accompagnement, soins et services à la personne	Mention complémentaire Aide à domicile
Ministère responsable de la certification	Sports	Emploi	Agriculture et alimentation	Agriculture et alimentation	Education nationale et jeunesse	Education nationale et jeunesse
EP1 : Accompagner le développement		Dispense	Dispense	Allègement	Dispense	
EP2 : Exercer son activité en accueil	Dispense				Dispense	
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense

Modalités d'évaluation du diplôme

Avec une moyenne de plus de deux enfants par femme, la France est le pays ayant le plus fort taux de natalité en Europe, et notamment en Ile-de-France où la natalité est très forte. Cela implique des besoins croissants en personnel qualifié dans les structures liées à la petite enfance, mais également au domicile, que ce soit le domicile des particuliers employeurs, ou au domicile des assistantes maternelles.

Cette formation, qui est un CAP, vous permettra de travailler soit en structure, soit à domicile :

➤ **En structure :**

- Agent en crèche, auxiliaire petite enfance, assistant éducatif petite enfance, etc.
- ASEM : Agent Spécialisé en École Maternelle, agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, agent/adjoint d'animation, etc.
- Animateur en halte-garderie, en jardin d'éveil, en pouponnière, en centre de loisir ou au sein de toute structure accueillant de jeunes enfants ;

Ce diplôme est également une passerelle directe vers des concours supérieurs :

- Le concours d'**ATSEM** : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles, permettant d'exercer en école maternelle avec le statut de fonctionnaire ;
- Les concours d'**auxiliaire de puériculture** ou éventuellement d'**aide-soignant** : avoir le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance vous dispense de l'épreuve écrite du concours.

A noter : l'obtention du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance donne l'équivalence du **BAFA** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Contacts et ressources utiles

Si vous êtes en situation de handicap

Si vous êtes en situation de handicap, merci de prendre contact avec Mesdames **Laurienne BOSSOU** et **Virginie MENFY**, nos référentes handicap, pour que nous étudions ensemble la possibilité de vous accueillir dans les meilleures conditions.

Contact : assistfamilleformation@orange.fr

Une question ? Mme ALAIN Jenny est votre interlocutrice

Pour toutes question sur le CAP AEPE en alternance, contactez notre secrétariat : Mme Rose AGBOKOU

- Téléphone : 01 34 46 15 05
- Mail : assistfamilleformation@orange.fr

Textes de référence du diplôme

- Fiche RNCP : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28048/>
- Arrêté de création : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038395387>
- Référentiel du diplôme : https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_accomp_educ/Annexes_CAP_AEPE.pdf
- Fiche ROM : <https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome?codeRome=k1303>

➤ **LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

En fonction de votre projet, si vous souhaitez poursuivre votre parcours de formation, prenez contact avec nous au **01 34 43 15 05**

Le programme

Module préparatoire : acteur autonome de mon alternance

1. Découvrir l'emploi et les spécificités du métier, établir une relation professionnelle au domicile
2. Prévenir les risques domestiques
3. Entretenir le logement d'un particulier
4. Entretenir le linge d'un particulier
5. Établir une relation professionnelle avec la personne et son entourage
6. Préparer les repas
7. Aider la personne à faire sa toilette et à se déplacer
8. Contribuer à l'autonomie de la personne
9. Prendre en charge l'enfant au domicile de ses parents
10. Adopter une posture professionnelle favorisant le développement et la socialisation des enfants

Session de certification

CERTIFICATION

L'ensemble des modules permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (Niveau CAP - BEP) d'assistant de vie aux familles.

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP), peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :

CCP - Entretenir le logement et le linge d'un particulier

CCP - Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien

CCP - Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de la validité du titre.

L'admission

Prérequis

Pour suivre la formation dans de bonnes conditions, il est souhaitable de savoir lire, écrire, compter

Modalités de recrutement

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ses modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :

- information individuelle ou collective,
- dossier de demande de formation,
- identification, voire évaluation des acquis,
- entretien individuel de conseil en formation,

de façon à définir le parcours le plus adapté entre un parcours standard, un parcours raccourci ou un parcours renforcé.

Le délai d'accès aux prestations dépend de la programmation sur nos différents sites et des places disponibles, en constante évolution. Vous pouvez consulter en ligne les dates programmées pour chaque site et contacter un conseiller client au 3936 pour plus d'informations.

Accessibilité aux PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

Activité à privilégier en entreprise

En début de parcours

- Découvrir le métier et ses spécificités
- Établir une relation professionnelle au domicile d'un particulier
- Découvrir et adopter une posture professionnelle adaptée
- Découvrir les modalités de travail avec le tuteur
- S'intégrer dans l'entreprise et dans les équipes

- Mettre en œuvre les techniques d'entretien du logement, en utilisant les gestes et techniques appropriés

- Mettre en œuvre les techniques d'entretien du linge, en utilisant les gestes et techniques appropriés

En milieu de parcours

- Établir une relation professionnelle avec la personne et son entourage
- Préparer des repas et faire les courses

- Mettre en œuvre les techniques de transfert
- Mettre en œuvre les techniques d'aide à la toilette et à l'habillage

En fin de parcours

- Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien
- Mettre en place des animations
- Mettre en œuvre les gestes techniques professionnels appropriés lors de la garde des enfants à domicile
- Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

NOS FORMATIONS EN ALTERNANCE

ASSIST'FAMILLE FORMATION vous propose en **alternance** depuis le 02 septembre 2022:

-le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

- le Titre d'Assistante de Vie aux familles

Une pédagogie originale fondée sur l'expérience pratique afin d'ajuster au plus près vos savoirs faire, vos savoir être et vos compétences aux besoins des entreprises.

ASSIST'FAMILLE FORMATION vous accompagne à :

- **Trouver une Entreprise pour l'alternance**
 - ateliers coaching
 - Techniques de Recherche d'Entreprises,
 - job datings...
- **Réussir son alternance**

Pour assurer la réussite de votre formation en alternance, vous êtes accompagné tout au long de l'année par votre Référent en formation et un tuteur qui fait le lien entre l'école et l'entreprise (livret de liaison, réunion tuteurs...)
- **Un pied à l'école, un pied à l'Entreprise**

Le rythme du CAP AEPE et du Titre d'Assistante de Vie aux Familles est de 2 jours à l'école et 3 jours en Entreprise ou tous les matins à l'école et les après-midi en Entreprise. Le choix se fait en fonction des besoins des Entreprises.

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR ALTERNANCE : CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Bénéficiaires :

- Jeunes de moins de 26 ans afin de compléter leur formation initiale,

- Demandeurs d'emploi de 26 ans et +,
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion - CUI)

Employeurs :

- Pour le secteur privé (toutes entreprises du privé, et associations, mutuelles, coopératives)
- Pour le secteur public cela n'est pas possible SAUF pour les EPIC (Etablissement Public Industriel et commercial) et les entreprises d'armement

Le contrat Pro est un contrat de travail à durée déterminée d'une période de 6 à 24 mois, en alternance, dont le coût de **formation** est pris en charge par l'OPCO (ancien OPCA).

Le salaire varie de 55 à 100 % du SMIC, selon votre âge et votre niveau de formation. **Remboursement des frais de transport**

L'entreprise rembourse à l'alternant en CP 50 % de ses frais de transport en commun, sur justificatif (Pass NAVIGO).

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR ALTERNANCE : CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Bénéficiaires :

- Jeunes de moins de 26 ans afin de compléter leur formation initiale,
- Adulte en situation de handicap

Employeurs :

- Pour le secteur privé (toutes entreprises du privé, et associations, mutuelles, coopératives)
- Pour le secteur public cela n'est pas possible SAUF pour les EPIC (Etablissement Public Industriel et commercial) et les entreprises d'armement.

L'apprenti (e) bénéficie d'une exonération totale dans la limite de 79% du SMIC. Les aides de l'AGEFIPH pour le recrutement d'un (e) apprenti (e) reconnu (e) travailleur handicapé.

Remboursement des frais de transport

L'entreprise rembourse à l'alternant en CP 50 % de ses frais de transport en commun, sur justificatif (Pass NAVIGO)

Les avantages de l'alternance chez ASSIST'FAMILLE FORMATION

Assist' Famille formation travaille depuis 12 ans dans le domaine de la petite enfance et d'Assistante de Vie, elle fait partie d'un réseau efficace d'entrepreneurs dans la région. Grâce à notre efficacité et présence sur le terrain, notre structure est aujourd'hui labelisé EMPLITUDE.

Assist' Famille Formation est apte à :

- Accompagner à la recherche d'entreprise
- Trouver un réseau d'entreprise partenaires régionale

LES AIDES EXCEPTIONNELLES

Une aide exceptionnelle est accordée aux employeurs pour les contrats conclus avant le 30 juin 2022. Cette aide remplace l'aide unique la première année du contrat : 5000 € pour les alternants mineurs et de 8000 € pour les alternants majeurs, pour tout contrat d'alternance signés.

Les entreprises de moins de 250 salariés doivent remplir les deux conditions suivantes :

- Signature du contrat avant le 30 juin 2023
- La certification préparée ne doit pas être supérieure au niveau Bac +5

Pour les Entreprises de 250 salariés et plus, les conditions suivantes s'ajoutent :

- Atteindre 5% de contrats favorisant l'insertion professionnelle au 31 décembre de l'année de signature du contrat. Sont comptabilisés les contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, contrats CIFRE ou VIE. Ce taux peut être abaissé à 3% si la progression d'embauche en alternance au cours de l'année d'embauche est d'au moins 10 %.
- L'entreprise doit remplir un formulaire d'engagement.

L'apprentissage : pour qui ? quand ?

L'apprentissage est accessible aux jeunes de 15 à 29 ans révolus. Pour réussir, l'apprenti doit faire preuve d'autonomie, de volonté, de rigueur. Intégrer le monde du travail et se plier à ses contraintes peut être difficile pour les plus jeunes, juste sortis du collège. Ce n'est pas un problème : ASSIST'FAMILLE FORMATION en partenariat avec le pôle emploi, permet à l'apprenti (e) et à l'Entreprise de se faire connaissance grâce au dispositif POIE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle) une aide au financement d'une formation avant l'embauche (cf site pôle emploi).

Prise en charge de la Formation

- l'OPCO de l'Employeur

Coût des formations en alternance

Nous contacter

Lieu(x) de formation

- Argenteuil : 12 Bld Maurice Bertaux - 95100 ARGENTEUIL

Tel : 0130255980

Cergy : 69 rue Francis Combe 95000 Cergy

Tel : 01 34 43 15 05

Référentes handicap : Mme BOSSOU Laurienne et Mme MENDY Virginie

Référent Apprentissage: ALAIN Jenny

Plus d'infos sur le contrat de professionnalisation sur le site du Ministère du Travail :

<https://travail-emploi.gouv.fr>

Pour pouvoir compléter le formulaire contrat, différents documents administratifs sont nécessaires.

En cas de difficultés dans la complétude de ce formulaire, n'hésitez pas à prendre contact avec le centre de formation

Veillez-vous munir :

- **Pour l'apprenti(e) :**
 - Numéro de sécurité sociale / N° INE
 - Si contrat d'apprentissage auparavant, copie de l'ancien contrat au format pdf.
- **Pour l'entreprise :**
 - Numéro de téléphone et mail de contact de l'entreprise
 - SIRET de l'entreprise
 - Numéro IDCC
 - Nom de la convention collective
 - Nom de la caisse de retraite complémentaire
 - Effectif salarié
 - Code NAF (4 chiffres et 1 lettre)
 - Nom et Prénom du (des) maître(s) d'apprentissage
 - Date(s) de naissance du (des) maître(s) d'apprentissage

Déroulement des inscriptions individuelles au sein d'Assist' Famille Formation

Modalités et délais d'accès

Pour accéder à nos formations, un test écrit sera à passer, ainsi qu'un entretien individuel :

- Test écrit : un questionnaire orienté sur des connaissances théoriques de chaque domaine.

Durée de l'épreuve : 1h00. L'épreuve écrite est notée sur 20. Vous êtes admissible à partir de 10 sur 20.

- Oral de 30 minutes : il porte sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale. L'épreuve est notée sur 20 et l'admission prononcée à partir de 10 sur 20.

Les candidats sont inscrits sur une liste, classée en fonction des notes. Les résultats des tests sont annoncés au maximum une semaine après votre passage en réunion d'information collective. Il se mettra en relation avec notre gestionnaire administrative pour le financement de sa formation.

Informations sur le Centre de formation

Adresse : 69 rue Francis Combe _ 95000 CERGY ●

Téléphone : 01 34 43 15 05 ● **Télécopie :** 09 57 44 86 12

N° SIRET : 528 509 698 00023 ●

Adresse mail : assistfamilleformation@orange.fr _

Lien internet : www.assistfamilleformation.fr